



Destinataires : À tous les parents des élèves du primaire du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Expéditeur : Mario Cyr, directeur général

Date : 8 janvier 2021

Objet : **Retour du congé des fêtes**

Suite aux annonces du premier ministre du 6 janvier, les élèves du préscolaire et du primaire retourneront en classe le 11 janvier selon le calendrier scolaire prévu.

Voici les directives supplémentaires pour le retour en classe :

- Le port du couvre-visage est obligatoire pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année en tout temps dans les corridors et les aires communes. Les parents doivent fournir le couvre-visage.
- Pour les élèves de 5^e et de 6^e année, le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps, même dans la classe. Si des élèves sont plus à l'aise avec le masque de procédure, nous pourrions le fournir.
- Le port du couvre-visage est obligatoire dans le transport scolaire, sauf pour les élèves du préscolaire.
- Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire sur la cour d'école.
- Les élèves du préscolaire n'ont pas à porter le couvre-visage.
- Les activités parascolaires, les sorties scolaires et les activités interscolaires sont suspendues jusqu'au 8 février.
- Le nombre de visiteurs à l'école sera réduit au minimum. Nous vous demandons donc de communiquer avec l'école via le téléphone ou les autres modalités de communication, à moins d'une situation particulière. Si vous avez besoin de vous rendre à l'école, nous vous demandons de communiquer avec celle-ci pour fixer un rendez-vous.
- Les services de garde seront ouverts selon les modalités régulières. Les services de garde d'urgence ne sont pas en vigueur.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un bon retour en classe.